



**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
Deuxième session de 2021**

En ligne, 15 et 16 novembre 2021
Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions d'organisation : adoption de l'ordre du jour et
du plan de travail de la deuxième session de 2021**

Ordre du jour provisoire annoté

Point 1

Ouverture de la session

1. Le Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a tenu sa première session de 2021 en ligne les 7 et 8 avril 2021. Le rapport du Conseil exécutif sur les travaux de cette session est paru sous la cote HSP/EB.2021/10, tandis que les décisions adoptées par le Conseil à cette occasion figurent dans le document HSP/EB.2021/11.
2. À sa première session de 2021, le Conseil exécutif a adopté la décision 2021/4, dans laquelle il a décidé que sa deuxième session de 2021 se déroulerait sur deux ou trois jours entre le 16 et le 18 novembre 2021, étant entendu que le Bureau formulerait ultérieurement des recommandations concernant le nombre de jours et tout changement nécessaire à l'ordre du jour provisoire. Le Bureau du Conseil exécutif, à sa réunion tenue en ligne le 8 septembre 2021, a recommandé que la deuxième session de 2021 du Conseil exécutif se tienne sur deux jours. Le Bureau a également recommandé que la session se tienne le lundi 15 novembre et le mardi 16 novembre 2021. Pour formuler ses recommandations, le Bureau a tenu compte de l'ordre du jour provisoire de la session, du fait que la Directrice exécutive d'ONU-Habitat était tenue d'assister en personne à la session, de la deuxième session ordinaire du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, qui se tiendra à New York les 18 et 19 novembre 2021, et des dates disponibles sur le calendrier des réunions de la Division des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi pour l'année 2021.
3. L'ordre du jour provisoire, tel qu'adopté par le Conseil exécutif dans sa décision 2021/4 puis examiné plus avant et modifié par le Bureau à sa réunion du 8 septembre 2021, figure dans le document HSP/EB.2021/12.
4. Au titre de ce point, le Président déclarera ouverte la deuxième session de 2021 du Conseil exécutif et décrira le déroulement de la session.
5. La composition du Conseil exécutif à compter du 31 mai 2019 peut être consultée [ici](#), tandis que la répartition géographique des membres du Bureau pour la période 2021–2022 est présentée ci-après :

| | |
|----------------------|---|
| Président(e) : | Pologne (États d'Europe orientale) |
| Vice-président(e)s : | Égypte (États d'Afrique) France (États d'Europe occidentale et autres États) |

* HSP/EB.2021/12.

Pakistan (États d'Asie et du Pacifique)

Rapporteur(e) : Chili (États d'Amérique latine et des Caraïbes)

Action : ouverture de la session par le Président du Conseil exécutif.

Point 2

Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la deuxième session de 2021

6. Au titre de ce sous-point, le Président proposera que le Conseil exécutif travaille environ six heures par jour, de 9 heures à midi et de 14 heures à 17 heures, heure de Nairobi (TU+3), en bénéficiant de services d'interprétation dans les six langues officielles de l'ONU. Par ailleurs, le Conseil exécutif examinera et adoptera son ordre du jour pour la session et décidera de l'organisation de ses travaux. Le calendrier et l'organisation des travaux proposés figurent dans l'annexe au présent document.

7. L'ordre du jour provisoire, qui figure dans le document HSP/EB.2021/12, a été arrêté par le Conseil exécutif au paragraphe 4 de sa décision 2021/4, adoptée à sa première session de 2021, et a été examiné et modifié par le Bureau à sa réunion du 8 septembre 2021 pour y inclure un point relatif à l'examen de l'efficacité des fonctions de contrôle du Conseil exécutif en ce qui concerne ses méthodes de travail, en veillant à la cohérence avec les autres organes directeurs d'ONU-Habitat.

Action : exposé sur les questions d'organisation, y compris celles liées aux services d'interprétation, et adoption de l'ordre du jour provisoire et du plan de travail de la deuxième session de 2021.

Documents

Ordre du jour provisoire (HSP/EB.2021/12)

Ordre du jour provisoire annoté (HSP/EB.2021/12/Add.1)

Liste des documents de la deuxième session de 2021 du Conseil exécutif (HSP/EB.2021/INF/3)

b) Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa première session de 2021

8. Au titre de ce sous-point, sur recommandation du Rapporteur, le Conseil exécutif sera invité à adopter le rapport du Conseil sur les travaux de sa première session de 2021, tenue en ligne les 7 et 8 avril 2021. Les décisions adoptées par le Conseil exécutif à cette session figurent dans le document HSP/EB.2021/11.

Action : adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa première session de 2021.

Documents

Rapport du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les travaux de sa première session de 2021 (HSP/EB.2021/10)

Décisions adoptées par le Conseil exécutif à sa première session de l'année 2021 (HSP/EB.2021/11)

Point 3

Rapports des présidents des groupes de travail spéciaux

9. Conformément aux décisions du Conseil exécutif, en particulier le paragraphe 7 de sa décision 2019/2, portant création du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives, et le paragraphe 5 de sa décision 2019/3, portant création du groupe de travail spécial sur l'élaboration d'un projet de politique d'association des parties prenantes, les présidents des deux groupes de travail spéciaux feront rapport sur les travaux de ces groupes. Le rapport du Président du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives fera le point sur l'harmonisation entre les cycles de planification d'ONU-Habitat et le processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, comme indiqué au paragraphe 16 de la décision 2020/3 et au paragraphe 40 du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa première session de 2021 (HSP/EB.2021/10), dans lequel ce dernier est convenu qu'il était nécessaire de poursuivre les consultations sur les différentes options pour l'alignement du processus d'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles sur les cycles de planification d'ONU-Habitat et a recommandé que le groupe

de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives du Conseil exécutif poursuive ses discussions et lui fasse rapport à ce sujet à sa deuxième session de 2021.

10. Conformément au paragraphe 40 du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa première session de 2021 (HSP/EB.2021/10), la Directrice exécutive informera également le Conseil exécutif, à la demande de ce dernier, de l'avis du Président de l'Assemblée d'ONU-Habitat sur l'harmonisation entre les cycles de planification stratégique d'ONU-Habitat et le processus d'examen quadriennal complet.

Action : exposés des présidents des groupes de travail spéciaux et exposé de la Directrice exécutive mettant l'accent sur l'harmonisation entre les cycles de planification d'ONU-Habitat et le processus d'examen quadriennal complet, suivis de discussions et de recommandations par le Conseil exécutif sur la base des exposés.

Point 4

Questions financières, budgétaires et administratives, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources conformément au plan stratégique

11. Au titre de ce point et conformément au paragraphe 4 de la décision 2019/2, le secrétariat présentera le rapport de la Directrice exécutive sur la situation financière d'ONU-Habitat. Le secrétariat fera également le point sur la restructuration interne et le financement d'ONU-Habitat, la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources conformément au plan stratégique pour la période 2020–2023 et l'état des effectifs de l'organisation, fondés sur une répartition géographique équitable et la parité femmes-hommes.

12. Conformément au paragraphe 3 de la décision 2021/2, dans lequel le Conseil exécutif a prié la Directrice exécutive de lui soumettre à l'avenir des rapports sur la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources, y compris des informations factuelles et analytiques indiquant dans quelle mesure cette stratégie a atteint ses objectifs, le secrétariat fera également le point sur la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources conformément au plan stratégique.

13. La Directrice exécutive présentera un exposé au Conseil exécutif en vue de l'examen de la situation financière, budgétaire et administrative d'ONU-Habitat.

Action : exposé de la Directrice exécutive sur les questions financières, budgétaires et administratives d'ONU-Habitat et discussion. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.

Documents

Rapport de la Directrice exécutive sur les questions financières, budgétaires et administratives : état financier du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au 31 juillet 2021 (HSP/EB.2021/13)

Situation financière provisoire du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au 31 octobre 2021 (HSP/EB.2021/CRP.4)

Rapport financier et états financiers audités de l'année terminée le 31 décembre 2020 et rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/76/5/Add.9)

Rapport de la Directrice exécutive sur les questions financières, budgétaires et administratives : mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources conformément au plan stratégique (HSP/EB.2021/13/Add.1)

Rapport de la Directrice exécutive sur les effectifs du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au 31 juillet 2021 (HSP/EB.2021/13/Add.2)

Rapport de la Directrice exécutive sur la restructuration en cours du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (HSP/EB.2021/13/Add.3)

Rapport de la Directrice exécutive sur les politiques et méthodes de recouvrement des coûts du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (HSP/EB.2021/13/Add.4)

Note du secrétariat sur la solution structurelle pour enrayer la diminution des contributions à des fins générales, en s'assurant que toutes les sources de financement contribuent à la mise en œuvre intégrale du plan stratégique pour la période 2020–2023 et du programme de travail d'ONU-Habitat (HSP/EB.2021/13/Add.5)

Rapport de la Directrice exécutive sur le cadre de responsabilité et de responsabilisation du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et sa mise en œuvre (HSP/EB.2021/13/Add.6)

Point 5

Examen et approbation éventuelle du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2022

14. Conformément à l'alinéa c) de l'article 5 de son règlement intérieur, le Conseil exécutif est chargé d'approuver le programme de travail et le budget annuels, ainsi que la stratégie de mobilisation des ressources, et de superviser leur application, conformément aux orientations politiques et aux plans stratégiques établis par l'Assemblée d'ONU-Habitat. En conséquence, au titre de ce point, le secrétariat présentera au Conseil exécutif le projet de programme de travail annuel d'ONU-Habitat et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2022 pour un examen plus approfondi et une éventuelle approbation par le Conseil exécutif, en tenant compte des observations du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

15. Conformément au paragraphe 4 de la décision 2021/1, le secrétariat présentera également au Conseil exécutif des allocations budgétaires théoriques pour 2022, sur la base des niveaux de recettes prévus pour 2021 pour le budget général de la Fondation.

Action : exposé par la Directrice exécutive sur les projets de programme de travail et de budget annuels pour l'année 2022. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner et éventuellement approuver les projets de programme de travail et de budget annuels d'ONU-Habitat pour 2022.

Documents

Rapport de la Directrice exécutive sur le projet de programme de travail et le budget du Programme des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'année 2022 (HSP/EB.2021/4)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de programme de travail et de budget du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour l'année 2022 (HSP/EB.2021/14)

Point 6

Mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023

a) Rapport annuel de 2020 sur le plan stratégique pour la période 2020–2023

15. La première année de mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 s'est achevée le 31 décembre 2020. En conséquence et conformément au paragraphe 4 de la décision 2021/4, au titre de ce sous-point, le Conseil exécutif sera invité à examiner le rapport annuel de 2020 d'ONU-Habitat sur la première année de mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023, mais uniquement en référence à l'année 2020.

Par ailleurs, conformément au paragraphe 4 de la recommandation 2021/2 adoptée par le Comité des représentants permanents à la première réunion de l'examen à mi-parcours de haut niveau, dans laquelle le Comité a reconnu que les fonds extrabudgétaires à des fins spécifiques assignés au Programme sont adéquats et que l'insuffisance des fonds extrabudgétaires à des fins générales a fortement limité la capacité du Programme à réaliser des progrès équilibrés dans la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 et à suivre sa mise en œuvre, et a prié la Directrice exécutive de présenter au Conseil exécutif, à sa deuxième session de 2021, un projet de programme de travail bien défini pour 2022, le Conseil exécutif sera informé de la révision du plan stratégique pour la période 2020–2023.

16. Conformément au paragraphe 8 de la recommandation 2021/2, dans laquelle le Comité a demandé à la Directrice exécutive de renforcer l'analyse des liens entre les activités opérationnelles et normatives afin d'accroître l'impact de ses travaux sur tous les résultats pertinents du plan stratégique à l'appui d'un relèvement durable et inclusif, et de présenter l'analyse au Conseil exécutif pour plus ample examen, le Conseil exécutif sera informé en conséquence.

Action : exposé de la Directrice exécutive sur le rapport annuel de 2020 d'ONU-Habitat sur la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 et sur la révision du plan stratégique pour la

période 2020–2023. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.

Documents

Note du secrétariat sur le résumé du rapport annuel de 2020 sur la mise en œuvre du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023 (HSP/EB.2021/15)

Rapport annuel de 2020 (HS/004/21E)

Rapport de la Directrice exécutive sur l'ajustement du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023 par suite de la première réunion du Comité des représentants permanents auprès du Programme des Nations Unies pour les établissements humains aux fins d'un examen à mi-parcours de haut niveau (HSP/EB.2021/19)

Rapport de la Directrice exécutive sur l'analyse des liens entre les activités opérationnelles et normatives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains afin d'accroître l'impact de ses travaux sur tous les résultats pertinents du plan stratégique à l'appui d'un relèvement durable et inclusif (HSP/EB.2021/19/Add.1)

b) Recettes et dépenses annuelles effectives à l'appui du projet de plan financier

17. Conformément au paragraphe 11 de la décision 2020/3, dans lequel le Conseil exécutif a pris note de la note de cadrage sur le projet de plan de financement pour la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 et a recommandé d'y inclure des explications concernant les recettes et les dépenses annuelles effectives, le secrétariat présentera, au titre de ce sous-point, des explications concernant les recettes et dépenses annuelles effectives à l'appui du projet de plan de financement.

Action : exposé de la Directrice exécutive sur les recettes et les dépenses annuelles effectives à l'appui du projet de plan financier. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.

Document

Rapport de la Directrice exécutive sur le projet de plan financier pour la période 2020-2023 (HSP/EB.2021/16)

Point 7

Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par le Programme en 2021 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique, et mise à jour sur la réponse du Programme à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)

18. Au titre de ce point, et conformément au paragraphe 6 b) de la décision 2019/4 et au paragraphe 4 de la décision 2021/4, la Directrice exécutive fera un exposé sur la mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, qui comprendra un exposé sur les activités menées au niveau des pays, et sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat, en mettant l'accent sur l'engagement concernant les questions et priorités en matière de politiques du logement en Europe, ainsi que sur l'engagement en matière de migrations et de déplacements, notamment les progrès du programme phare 4 (Villes inclusives – améliorer l'impact positif des migrations urbaines) sur les villes inclusives pour les migrants, y compris des études de cas sur le Burkina Faso et la réponse apportée à la crise du Venezuela. L'exposé soulignera également le rôle d'ONU-Habitat dans l'appui aux examens locaux volontaires relatifs aux objectifs de développement durable, conformément au paragraphe 10 de la recommandation 2021/1, adoptée par le Comité des représentants permanents à la première réunion de l'examen à mi-parcours de haut niveau. L'exposé rendra également compte des façons dont la pandémie de COVID-19 a une incidence sur les activités d'ONU-Habitat dans ces domaines thématiques.

19. L'exposé décrira également comment les activités normatives et opérationnelles sont combinées pour favoriser la prospérité et instaurer une meilleure qualité de vie pour tous dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, afin de réaliser les dimensions urbaines des objectifs de développement durable.

20. Par ailleurs, au titre de ce sous-point et conformément au paragraphe 5 de la recommandation 2021/1, adoptée par le Comité des représentants permanents à la première réunion de l'examen à mi-parcours de haut niveau, dans lequel le Comité a prié la Directrice exécutive d'élaborer un plan visant à poursuivre l'ancrage institutionnel du renforcement des capacités en tant que fonction transversale et de lui présenter le plan pour plus ample examen et approbation éventuelle, la Directrice exécutive présentera un plan visant à poursuivre l'ancrage institutionnel du renforcement des capacités en tant que fonction transversale.

21. Au paragraphe 2 de sa décision 2021/3, le Conseil exécutif a prié la Directrice exécutive, au vu des Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs, de lui présenter à sa deuxième session de 2021 le cadre d'un processus d'examen collégial et une estimation des ressources requises pour évaluer les progrès accomplis et proposer, le cas échéant, des amendements au texte des Lignes directrices pour en assurer l'application effective. En conséquence, la Directrice exécutive fera un exposé sur l'application effective des Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs, y compris le cadre d'un processus d'examen collégial pour une application effective des Lignes directrices.

22. Conformément au paragraphe 9 de la décision 2021/1, dans lequel le Conseil exécutif a recommandé la poursuite de la mise en œuvre par ONU-Habitat du programme de réforme du Secrétaire général dans son intégralité, y compris le renforcement de la coopération avec les autres entités des Nations Unies, la Directrice exécutive fera un exposé sur la coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Action : exposé de la Directrice exécutive sur les activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris une analyse des liens entre les activités opérationnelles et normatives d'ONU-Habitat et la coopération avec le PNUE. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé de la Directrice exécutive ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.

Action : exposé de la Directrice exécutive sur le cadre d'un processus d'examen collégial pour une application effective des Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé de la Directrice exécutive ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.

Action : exposé de la Directrice exécutive sur le plan visant à poursuivre l'ancrage institutionnel du renforcement des capacités en tant que fonction transversale. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé ainsi que des documents pertinents et approuver le plan de développement.

Documents

Rapport de la Directrice exécutive sur activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, notamment l'adaptation des objectifs de développement durable aux contextes locaux, les orientations sur les droits et les politiques en matière de logement et les travaux sur les migrations et les déplacements (HSP/EB.2021/18)

Rapport de la Directrice sur le mandat du Mécanisme d'examen de l'application des Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs (HSP/EB.2021/20)

Stratégie de renforcement des capacités d'ONU-Habitat : plan de mise en œuvre actualisé pour la période 2021-2024, assorti des priorités pour l'année 2022 (HSP/EB.2021/17)

Report of the Executive Director on the cooperation between the United Nations Human Settlements Programme and the United Nations Environment Programme (HSP/EB.2021/INF/4)

Point 8**Réunion de haut niveau consacrée à l'évaluation des progrès de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes**

23. Au titre de ce point, la Directrice exécutive rendra compte au Conseil exécutif de l'état d'avancement des préparatifs de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, qui se tiendra au cours de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale, en 2022.

Action : état des lieux présenté par la Directrice exécutive sur les mesures prises par ONU-Habitat pour mobiliser les États membres, le système des Nations Unies et les autres parties prenantes du Nouveau Programme pour les villes en vue de la préparation de la réunion de haut niveau destinée à évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé de la Directrice exécutive et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.

Document

Résolution 75/224 de l'Assemblée Générale sur l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement d'ONU-Habitat

Point 9**Rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne au Conseil exécutif**

24. Au titre de ce point et conformément au paragraphe 6 c) de la décision 2019/4, le Conseil exécutif sera invité à examiner le rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne.

25. Par ailleurs, conformément aux alinéa b) et f) de l'article 5 du règlement intérieur du Conseil exécutif, aux termes duquel ce dernier est notamment chargé d'assurer la responsabilité, la transparence, l'efficacité et l'efficience de l'organisation (alinéa b) de l'article 5), de veiller à ce qu'elle se conforme aux évaluations et de faciliter les audits (alinéa f) de l'article 5), le secrétariat informera également le Conseil exécutif de l'évaluation des activités d'ONU-Habitat, comme prévu dans les rapports du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies sur les applications de la chaîne de blocs dans le système des Nations Unies et sur l'intégration des considérations de durabilité environnementale dans les entités des Nations Unies. Le Conseil exécutif sera également informé de la mise en œuvre et du suivi des rapports d'évaluation à ONU-Habitat.

Action : exposé de la Directrice exécutive et discussion. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé de la Directrice exécutive ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.

Documents

Activités du Bureau des services de contrôle interne pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 (A/75/301, partie I)

Les applications de la chaîne de blocs dans le système des Nations Unies : préparer leur arrivée (JIU/REP/2020/7)

Étude de l'intégration des considérations de durabilité environnementale dans les entités des Nations Unies (JIU/REP/2020/8)

Implementation and follow-up of evaluation reports in UN-Habitat (HSP/EB.2021/INF/5)

Point 10**Rapport annuel du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif**

26. Au titre de ce point et conformément au paragraphe 6 c) de la décision 2019/4, le Conseil exécutif sera invité à examiner le rapport annuel du Bureau de la déontologie.

Action : exposé de la Directrice exécutive et discussion. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note du rapport annuel du Bureau de la déontologie et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.

Document

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau de la déontologie (A/76/76)

Point 11

Examen de l'efficacité des fonctions de contrôle du Conseil exécutif en ce qui concerne ses méthodes de travail, en veillant à la cohérence avec les autres organes directeurs d'ONU-Habitat

27. Au titre de ce point et conformément à la recommandation formulée par le Bureau à sa réunion du 8 septembre 2021, le Président invitera le Conseil exécutif à examiner ses mécanismes de fonctionnement, afin de parvenir à une plus grande efficacité dans l'exécution de son mandat. Les méthodes de travail, telles que reflétées dans le rapport du groupe de travail spécial sur les méthodes de travail relatif aux méthodes de travail proposées pour le Conseil exécutif d'ONU-Habitat (HSP/EB.2020/20), ont été adoptées en octobre 2020 par le Conseil exécutif à sa deuxième session de 2020, comme indiqué dans le paragraphe 2 de sa décision 2020/6.

Action : exposé du Président du Conseil exécutif et discussion. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.

Document

Rapport du groupe de travail spécial sur les méthodes de travail relatif aux méthodes de travail proposées pour le Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (HSP/EB.2020/20)

Point 12

Ordre du jour provisoire de la prochaine session du Conseil exécutif

28. Au titre de ce point, le Conseil exécutif adoptera l'ordre du jour provisoire de sa première session de 2022 et décidera des dates de cette session.

29. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être aussi adopter les projets de décisions et les documents issus de sa deuxième session de 2021.

Action : examen et adoption éventuelle de l'ordre du jour provisoire de la première session de 2022 du Conseil exécutif.

Action : examen et adoption éventuelle des décisions et documents finals adoptés par le Conseil exécutif à sa deuxième session de 2021.

Documents

Projets de décision de session qui seront recommandés par le Bureau et les États membres, dont les dates et l'ordre du jour provisoire de la prochaine session du Conseil exécutif

Point 13

Questions diverses

30. Au titre de ce point, le Conseil exécutif examinera les questions qui, bien que ne relevant d'aucun point particulier de l'ordre du jour, méritent son attention.

Point 14

Clôture de la session

31. Il est prévu que le Conseil exécutif achève les travaux de sa deuxième session de 2021 le mardi 15 novembre 2021 à 17 heures, heure de Nairobi (TU+3).

Annexe

Proposition d'organisation des travaux et de calendrier pour la deuxième session de 2021 du Conseil exécutif, 15 et 16 novembre 2021

| <i>Jour</i> | <i>Heure*</i> | <i>Point de l'ordre du jour et sujet</i> |
|------------------------|---------------|---|
| Lundi 15 novembre 2021 | 9 heures | <ol style="list-style-type: none"> 1. Ouverture de la session 2. Questions d'organisation : <ol style="list-style-type: none"> a) Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la deuxième session de 2021 b) Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa première session de 2021 3. Rapports des présidents des groupes de travail spéciaux 4. Questions financières, budgétaires et administratives, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources conformément au plan stratégique |
| | 14 heures | <ol style="list-style-type: none"> 5. Examen et approbation éventuelle du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2022 6. Mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 : <ol style="list-style-type: none"> a) Rapport annuel de 2020 sur le plan stratégique pour la période 2020–2023 b) Note explicative sur les recettes et les dépenses annuelles effectives à l'appui du projet de plan financier <p><i>Consultations informelles sur les projets de décision</i></p> |
| Mardi 16 novembre 2021 | 9 heures | <ol style="list-style-type: none"> 7. Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par le Programme en 2021 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique, et mise à jour sur la réponse du Programme à la pandémie de COVID-19 8. Réunion de haut niveau consacrée à l'évaluation des progrès de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes |
| | 14 heures | <ol style="list-style-type: none"> 9. Rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne au Conseil exécutif 10. Rapport annuel du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif 11. Examen de l'efficacité des fonctions de contrôle du Conseil exécutif en ce qui concerne ses méthodes de travail, en veillant à la cohérence avec les autres organes directeurs d'ONU-Habitat 12. Ordre du jour provisoire de la prochaine session du Conseil exécutif 13. Questions diverses 14. Clôture de la session |

* Tous les horaires indiqués correspondent à l'heure de Nairobi (TU+3).